DEPARTEMENT DE L'AUDE REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-114

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Commande publique

Sous matière : Marchés

publics

Séance du Conseil Municipal du 20 mai 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

OBJET:

TRAVAUX DE
REAMENAGEMENT
DE LA HALLE DE
VERDUN ET
REQUALIFICATION
URBAINE DE SES
ABORDS –
EXONERATION
PARTIELLE DES
PENALITES DE
RETARD – ETS
CASTAN

Procurations:

Mme GIRAL Hélène donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline, M. TAURINES André donne procuration à M. DEMANGEOT François, M. ZAMAI Giovanni donne procuration à M. MAUGARD Patrick, Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BESSET Jacqueline, M. THOMAS Guy donne procuration à M. THOMAS Eric, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

Absente excusée : Mme CHOPIN Marie-Christine,

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 14.05.2019 Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

AFFICHAGE EN DATE DU: 14.05.2019

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 2 3 MAI 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les établissements CASTAN sis 11100 NARBONNE ont été désignés titulaire du lot n°4 « menuiseries extérieures/ serrurerie » du chantier de réaménagement de la halle de Verdun et de requalification urbaine de ses abords pour un montant de 215 056,56 € TTC.

Lors de l'exécution, cette entreprise a accumulé des retards dans la remise des documents d'exécution et la livraison de menuiseries (Cf détail joint). Ces retards ont été induits par la démission soudaine du conducteur de travaux. Ces retards ont entraîné l'application de pénalités de retard à hauteur de 20 507,35€, soit 9.5% du montant total de leur marché.

Par courrier en date du 11 mars dernier, les établissements CASTAN sollicitent l'annulation des pénalités appliquées. L'assistant à maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de cette opération émettent un avis favorable à leur demande.

Malgré une mise en œuvre complexe et des demandes d'adaptation de certains détails, l'entreprise a su être moteur pour atteindre les objectifs de finition soignée et notamment l'intégration masquée de l'ensemble des éléments électriques à l'intérieur de la Halle ce qui représente une réelle plus value esthétique et fonctionnelle pour cet établissement recevant du public.

Pour ces raisons, et compte tenu du fait que les retards au démarrage ont été en partie compensés au cours du chantier, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'exonérer de moitié les établissements CASTAN des pénalités de retard appliquées.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'exonération partielle des pénalités de retard pour les établissements CASTAN à hauteur de 10 253,68 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Це Maire,

Patrick MAUGARD

CASTELNAUDARY, le 20 mai 2019.

Ampliation faite le : 2 MAI 2019

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le 2 1 MA 2019
Par publication le 2 3 MA 2019
Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE